

## 109173 - L'argument de la nécessité de passer la nuit à Mouzdalifah

---

### question

Quel est l'argument de la nécessité de passer la nuit à Mouzdalifah?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

L'argument

du caractère obligatoire du rite en question réside dans la parole du Très

haut: **«Ce n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis Arafat, invoquez Allah, à al-Mashar-al-Haram (Al-Muzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés . »**(Coran,2:

198). En principe, l'ordre exprime une obligation, à moins qu'un élément vienne

modifier son sens. Un autre argument réside encore dans la parole du Prophète

(Bénédictio et salut soient sur lui) adressée à Ourga ibn Moudharris (P.A.a),

qui l'avait rencontré au cours de la prière de l'aube faite à Mouzdalifah et lui avait dit: **«ô**

**Messageur d'Allah! Je**

**mesuis accablé et fatigué ma monture**

**car je n'ai pas laissé une montagne sans m'être stationné à son pied..»** C'est alors

que le Prophète

(Bénédictio et salut soient sur lui)

dit: **«celui qui assiste à notre prière que voilà et attend de partir avec nous**

**après s'être au paravent stationné à Arafat une partie du jour ou de la nuit,**

**aura accompli le pèlerinage et partant son devoir.»** Un autre argument est

que le Prophète (Bénédictio et salut

soient sur lui) a permis aux

faibles de quitter Mouzdalifah en fin de

nuit. Cette dispense signifie qu'en principe le séjour nocturne pour toute la nuit à Mouzdalifah est une obligation.

Bien plus, certains ulémas soutiennent même que le séjour nocturne à Mouzdalifah fait partie des piliers du pèlerinage car Allah Très haut en a donné l'ordre en ces termes: **«Ce**

**n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur.**

**Puis, quand vous déferlez depuis Arafat, invoquez Allah, à al-Mashar-al-Haram (Al-Muzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie,**

**quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.»**(Coran,2:198). Le Prophète

(Bénédictio et salut soient sur lui) l'avait perpétué et dit: **«Je me suis**

**stationné ici mais tout Djam' (Mouzdalifah) est un lieu de**

**stationnement.»**(rapporté par Mouslim. L'avis moyen parmi les avis des ulémas est que le passage de la nuit à Mouzdalifah est un devoir mais pas un pilier ni une sunna.»